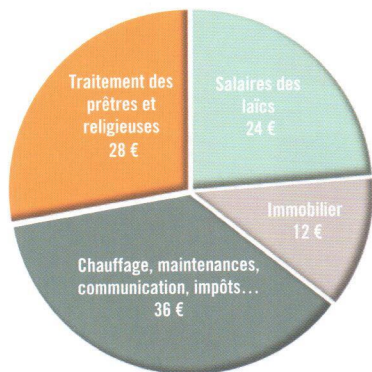
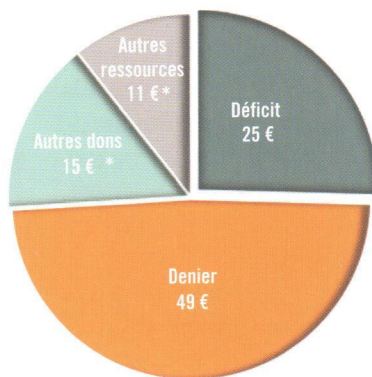


Pourquoi donner ?

Charges de fonctionnement
(Pour 100€)



Produits de fonctionnement
(Pour 100€)



Le don à l'Association diocésaine permet au donateur imposable à l'impôt sur le revenu de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer fiscal.

* **Autres dons** : Contribution des paroisses, quêtes impérees et dons divers ...

* **Autres ressources** : Fondation pour le clergé, abandon de frais ...

Pour faire un don



Par prélèvement bancaire sur le site du diocèse



Don en ligne : www.diocese-limoges.fr



Par chèque à l'ordre : « Association diocésaine de Limoges »

Contactez-nous

Maison diocésaine : 15 rue Eugène Varlin - 87036 Limoges Cedex
05 55 34 10 35 - sabine.dechamp@diocese-limoges.fr
www.diocese-limoges.fr

